

COMPTE-RENDU ATELIER LIBERAL DU 15 AVRIL 2021

Cet atelier se tient sur Skype.

Présentes : Perrine Bonnet (06 81 94 41 16), Brigitte Faro (06 14 94 39 51), Sandrine Gahery (06 66 34 99 64), Catherine Grégoire (33 6 60 91 82 09), Gaëlle Hanrard (06 01 43 42 85), Sandrine Lehmann-Gomes (06 11 91 80 54), Maryannick Mazin (06 87 04 89 34).

Nous accueillons aujourd'hui une nouvelle participante, Perrine Bonnet. Elle est psychologue du travail et neuropsychologue. Elle effectue des bilans, de la remédiation cognitive, de la guidance parentale et des suivis thérapeutiques pour une population d'enfants, adolescents, adultes et personnes âgées. Actuellement elle se forme à l'AFTCC. Son cabinet libéral se situe à Villebon sur Yvette.

Partie pratique:

- Proposition de chèques psy sur prescription médicale: y aurait-il une volonté politique à ce que les psychologues deviennent des paramédicaux ?! Plusieurs annonces et possibilités sont actuellement proposées et semblent aller dans le sens de l'expérimentation qui a eu lieu par l'Assurance Maladie pour les remboursements des séances de psychologue.

* Chèques psy proposés aux étudiants pour 3 séances éventuellement renouvelable. Ce qui est une amorce pour un travail mais nous interroge sur ce que cela engage par rapport à un investissement pour une psychothérapie et vis-à-vis de la profession avec un tarif de 30 € pour 3/4 d'heure.

* Annonce hier par le président Macron pour une prise en charge de 10 séances pour les enfants âgés de 3 à 17 ans. Ces chèques psy seraient sur prescription médicale
Le SNP n'a pas été consulté.

* Certaines mutuelles s'engageraient cette année pour effectuer des remboursements de séances à condition qu'il y ait une prescription médicale.

- Nouveau réseau: La Ligue contre le Cancer de l'Essonne propose une prise en charge de 5 séances de psychologue pour les personnes atteintes de cancer et leurs proches.

Partie clinique:

- La question du rythme des séances
Ce sujet est abordé en lien avec

* Des nouvelles de la situation du patient adulte qui avait évoquée lors du dernier atelier.

Un tarif de la séance a été trouvé afin de maintenir une régularité des séances. Depuis le patient c'est mis en travail dans les séances et hors séances.

* Pour certaines problématiques nous ne pouvons pas avoir le rythme que nous penserions bon pour le patient mais le fait de poser un cadre thérapeutique avec un rythme régulier peut permettre un travail fécond.

* Avant commencer une psychothérapie, les entretiens préalables vont permettre de tester le rythme qui convient au patient.

- Questionnement sur la pertinence de donner un "travail" au patient entre 2 séances.

Cette question peut être à évaluer en fonction du patient, de ses mécanismes de défenses et de là où nous en sommes dans la thérapie.

- Cas d'une patiente adulte qui vient consulter suite à un problème de voisinage. Elle présente des symptômes post-traumatiques et apparaît dans une très grande détresse. Elle ne comprend pas pourquoi elle n'arrive pas à gérer cette situation. La psychologue se sent impuissante face au déversement de cette patiente et nous réfléchissons ensemble à comment dans un 1er temps contenir cet envahissement: travailler sur le cadre qui doit s'avérer être un contenant très solide, prendre des notes pour amener un peu de distance, ...

Le prochain atelier aura lieu le 20 mai 2021 soit en présentiel soit en visio selon l'état sanitaire.

Sandrine Lehmann-Gomes